



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

DEL-2012-083

Numéro de la délibération : 2012/083

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 26/06/2012

Date de convocation du conseil : 20/06/2012

Date d'affichage de la convocation : 20/06/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre LE ROCH par M. Henri LE DORZE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Paul JARNO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT.

Était absent : M. Claude LE BARON.

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapport de Monsieur Le Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal du 16 mars 2008 confiant au Maire certaines compétences du conseil,

Vu les arrêtés du Maire en date du 17 mars 2008 donnant délégation aux Adjoint

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au conseil municipal

Nous vous proposons :

de prendre acte des décisions prises entre le 16 mars 2012 et le 14 juin 2012 (soit les décisions numérotées DC/2012/0003 et DC/2012/0013 selon le tableau ci-annexé).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2012

**Le Premier Adjoint
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**Le Premier Adjoint
Henri LE DORZE**

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Service
DC/2012/0001	Contrat de cession de droits de représentation "Animaux à demi-mot"	DEA
DC/2012/0002	Convention de location de l'exposition "Coup de crayon à l'Empire"	DEA
DC/2012/0003	Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits d'entrée au festival jeune public "Les Gamineries"	DRH
DC/2012/0004	Suppression de la régie de recettes instituée à la halte garderie pour l'encaissement de la participation financière des familles	DRH
DC/2012/0005	Suppression de la régie de recettes instituée pour l'encaissement des produits des bains douches	DRH
DC/2012/0006	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle "Cabaret Impro"	DEA
DC/2012/0007	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle "Nasarov Le Trimardeur"	DEA
DC/2012/0008	Acceptation de l'indemnité de 14 029,78 euros de la compagnie d'assurance La Smacl, concernant le remboursement des dégradations du bâtiment de l'école René Guy CADOU	SGA
DC/2012/0009	Convention d'utilisation des locaux du collège Romain Rolland par l'association "Foyer socio éducatif"	DEA
DC/2012/0010	Décision du maire relative aux marchés et accords-cadres de moins de 150 000 euros : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en oeuvre d'un système de vidéo-protection – Entreprise SUR-e4 pour 8 160 € TTC	SG
DC/2012/0011	Convention d'utilisation des locaux du collège Charles Langlais par l'association "Gymnastique pontivyenne évolutive"	DEA
DC/2012/0012	Décision du maire relative aux marchés et accords-cadres de moins de 150 000 euros : fourniture d'un outil informatique pour le service marché public - Entreprise Agysoft pour 18 953.80 € TTC	Informatique
DC/2012/0013	Décision du maire relative à la réalisation d'emprunts ou d'opérations financières : programme d'emprunts 2012, réalisation d'un emprunt de 750 000 € auprès du CMB	Finances